



Paris, le 05 juillet 2005

A l'attention du Président des Groupements Qualité

Objet : Label rouge avec ou sans OGM ?

Madame, Monsieur,

Agir pour l'Environnement, en partenariat avec une vingtaine d'associations et syndicats¹, vient de lancer une nouvelle campagne de mobilisation citoyenne intitulée « *OGM : Empêcher une loi génétiquement modifiée !* ». Cette dernière, diffusée à 170.000 exemplaires, se donne notamment pour mission d'obtenir une réelle transparence en matière de dissémination d'OGM dans l'environnement, l'agriculture et l'alimentation.

Face à l'irréversibilité biotechnologique, nous ne pouvons nous satisfaire d'approximations scientifiques et d'expérience grandeur nature. A cet égard, nous nous permettons de vous solliciter afin que la filière de production que vous promouvez au travers du Label rouge ne recourt pas, directement ou indirectement, à cette technologie.

Alors qu'un règlement européen impose désormais l'étiquetage des produits contenant plus de 0.9% d'OGM par ingrédient, les aliments fabriqués à partir de matières premières issues d'animaux nourris avec des OGM (oeuf, viande, lait, poisson) ne font, à l'heure actuelle, l'objet d'aucun étiquetage. Or, 80% des OGM sont écoulés par le biais de l'alimentation des animaux d'élevage. Cela revient en pratique à refuser aux consommateurs l'information qu'ils réclament sur l'utilisation ou non d'OGM dans la fabrication des produits alimentaires.

Parce que les consommateurs recherchent de plus en plus des produits alimentaires de qualité, nous considérons que votre Label ne devrait pas faire appel à des produits génétiquement modifiés. En tant que force de proposition, votre groupement qualité peut proposer une modification des cahiers des charges qui régit votre Label rouge afin d'exclure explicitement l'usage d'OGM. Afin que le consommateur ne soit pas dupé par *une qualité génétiquement modifiée*, nous vous invitons à solliciter la Commission nationale des labels et des certifications de produits agricoles et alimentaires.

Dès à présent et sans attendre, nous serions heureux de recevoir la confirmation que les produits labellisés que vous contribuez à diffuser ne font pas appel aux organismes génétiquement modifiés, ni dans la composition des produits, ni dans l'alimentation des animaux dont ils sont issus. Votre réponse sera transmise à Greenpeace, dans le cadre de la réactualisation constante de son « Guide des produits avec ou sans OGM ».

En octobre prochain, nous diffuserons, à destination des 170.000 participants de la campagne « *OGM : Empêcher une loi génétiquement modifiée !* », les réponses des entreprises sous Label Rouge à propos de leur utilisation d'OGM dans les produits alimentaires ou l'alimentation des animaux dont sont issus ces produits.

A défaut de réponse de votre part avant le 20 septembre prochain, nous serions au regret de considérer que votre entreprise ne peut garantir la non utilisation d'OGM dans ses produits, ne répondant ainsi pas au souhait d'une alimentation non OGM de la part de la très grande majorité des consommateurs.

Comptant sur votre célérité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphen KERCKHOVE,
Délégué général

P.j. 1 : Document de la campagne « *OGM : Empêcher une loi génétiquement modifiée !* »

¹ Agir pour l'Environnement, Confédération paysanne, Greenpeace, Attac, Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Indécos CGT, Biocoop, Nature et Progrès, MDRGF, Cohérence, les Amis de la Terre, Alternative Santé – L'Impatient, Association des Familles Laiques, OGMdangers, EKWO, Accueil Paysan, H-50, ObjectifBio2007, Syndicat d'Agriculture Biodynamique, Sud Rural, Ecoute nature